

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 90 (1954)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX, 27 mars 1954

LX^e année — № 12

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chaboz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

INSTITUT CHABLOZ

ECOLE SECONDAIRE
SECTION COMMERCIALE
ET ADMINISTRATIVE
CULTURE GÉNÉRALE

Début de semestre : 28 avril 1954
à 8 heures.

La direction renseignera sur demande,
avenue de Belmont 39, Montreux.
Tél. 6.33.31.

Un instituteur de Vienne cherche
une famille (si possible d'institu-
teur) pouvant recevoir son

garçon

de 12 ans pendant les mois de
juillet et août. Offre et le prix de
pension à adresser à R. von Grü-
nigen, **Frauenkappelen** Bn.



Collège Pierre Viret

Trois classes préparent les examens d'entrée 1955 aux

Collège classique

Collège scientifique

Ecole de commerce

LES DEVOIRS SE FONT EN CLASSE - DÉBUT: 21 AVRIL 1954

Ch. des Cèdres 3

Lausanne Tél. 24.15.79

Dir. Paul Cardinaux

Louis Vullièmox

Ecole Pratique Emile Blanc

Place Bel-Air 4

LAUSANNE

Tél. 22 22 28

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES
Placement gratuit des élèves

Ouverture du Cours Ecole : 22 avril 1954 à 14 h. Durée: 3-6 mois ou plus.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Visite du Château de Chillon. — Appel en faveur du Village Pestalozzi. — Au Comité de la fête nationale. — **Vaud:** La guerre de Troie n'aura pas lieu... — Toujours la poésie. — La permanence S. P. V. — B. B. O. — Convention avec l'Hôpital cantonal. — **Genève:** Bonnes intentions et réalisations. — U. I. G. D.: Comité. — U. A. E. E.: Rappel. — Exposition de la nature. — **Neuchâtel:** Démissions. — La Chaux-de-Fonds. — **Jura bernois:** Grand Conseil et pénurie d'instituteurs. — Nécrologie. — Cours normal de T. M. et R. S. — **Communiqué:** Une heureuse innovation.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Fiches. — **Marthe Magnennat:** La Colonie de vacances. — Bibliographie. — **M. Vachoux:** Chaussures et chapeaux. — Dictée de révision. — Nombres complexes. — **V. Lyon:** Arithmétique. — **Vio Martin:** Poèmes.

Partie corporative

VISITE DU CHATEAU DE CHILLON

L'Association pour la restauration du Château de Chillon a bien voulu accorder aux membres de la S.P.R., sur présentation de leur carte, une réduction de 40 % sur la taxe d'entrée ordinaire.

Le trésorier S.P.R. : André Pulfer.

APPEL EN FAVEUR DU VILLAGE PESTALOZZI

Chers collègues romands,

Les 200 enfants qui vivent actuellement à Trogen au Village Pestalozzi feront à nouveau appel à l'esprit d'entraide de leurs camarades suisses et à leurs familles à la fin de l'été. Polonais, Français, Italiens, Autrichiens, Allemands, Finlandais, Grecs, Anglais et Suisses réalisent là une expérience pratique de la plus haute valeur éducative et sociale, prouvant abondamment qu'un esprit d'entraide et de compréhension réciproque permet aux peuples les plus divers de former des familles nationales conservant leur caractère propre tout en entretenant les rapports les plus étroits avec les familles voisines. Voilà la grande leçon et le bel exemple que donnent au monde les enfants de Trogen.

Leur appel sera sans doute entendu, et les maîtres y collaboreront avec plaisir, puisqu'il s'agit d'une action en faveur d'enfants et d'adolescents.

Les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel ont donné leur accord à la participation des enfants des écoles à la vente d'insignes projetées. L'accord de Genève ne saurait tarder, car il a toujours été accordé. Fribourg seul a refusé cette autorisation.

La vente d'insignes est prévue cette année pour les 27 et 28 juillet, mais peut être à volonté retardée de 8 ou de 15 jours selon la durée des vacances.

Nous invitons tous les maîtres romands à participer à cette action avec leurs classes. Une simple carte au Secrétariat de la Fondation Village Pestalozzi, Höschgasse 83, Zurich 8, suffit et le geste a une valeur morale incomparablement plus grande s'il est spontané plutôt que le résultat d'une sollicitation personnelle.

D'avance merci à tous les collègues qui voudront bien annoncer leur collaboration.

Le président S.P.R. : G. Delay.

AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE

Il y a quelques semaines, lors du bouclément des comptes, le Comité de la Fête nationale nous a adressé une lettre dans laquelle il nous demande de transmettre aux instituteurs et institutrices de la Suisse romande l'expression de sa vive gratitude pour la collaboration accrue apportée l'an dernier à la vente des timbres et des cartes du 1er août.

Grâce à ce beau dévouement, la collecte et la vente ont rapporté plus d'un million un quart. La Commission des Suisses à l'Etranger a reçu Fr. 794 000.— et la Commission pour les Ecoles suisses à l'étranger, Fr. 340.000.—. Cette dernière œuvre nous tient particulièrement à cœur, car c'est grâce à nos écoles suisses à l'étranger que les enfants de nos compatriotes peuvent recevoir une culture développant leur attachement au pays d'origine. Ils deviennent plus tard des agents précieux dans le développement des relations économiques. Remis à eux-mêmes et mis dans l'obligation de fréquenter les écoles indigènes, ils perdraient bien souvent tout intérêt pour leur lointaine patrie.

C'est donc à une œuvre éminemment nationale que maîtres et élèves ont apporté leur appui.

Le produit de la collecte du 1er août est destiné à la formation professionnelle. Combien de jeunes gens ont pu faire un apprentissage grâce aux bourses prélevées sur le produit des ventes passées. Si l'école a été souvent mise à contribution pour des œuvres n'ayant rien à voir avec le développement de la jeunesse, ce qui a provoqué de violentes réactions aussi bien de la part des maîtres que des autorités et des parents, il n'en est pas de même ici. Souhaitons que de nombreux écoliers de 1954 puissent bénéficier dans les prochaines années des bourses octroyées grâce au bel effort qui va leur être demandé.

Nous sentons qu'il n'est pas besoin d'insister pour que nos élèves acceptent volontiers la vente des timbres et des cartes de 1954. La carte postale, dans sa facture un peu rude, nous montre bien ce jeune homme enfourchant la cavale de la vie pour la conduire avec maîtrise et enthousiasme vers cet avenir que notre amour souhaite plein de belles réalisations.

G. Delay.

VAUD

LA GUERRE DE TROIE N'AURA PAS LIEU... !

... ou, en tout cas, Troie est provisoirement sauvée, puisque les modernes Troyens, plus prudents que ceux de Priam, n'ont pas laissé pénétrer dans leur cité le perfide cheval de bois qui, comme chacun sait, cachait des ennemis dangereux...

Vous ne comprenez pas bien ? C'est vrai, chers collègues, vous ne pouvez pas saisir, car le C.C. a été « courtoisement » discret (quoi qu'on en dise !) au sujet de ce... (j'allais mettre ici un mot latin ; j'hésite maintenant à l'employer, n'ayant pas reçu cette culture latine actuellement si controversée !). Il faut donc que je vous explique le préambule-parabole ci-dessus et cela va m'obliger à abandonner « L'Iliade » pour m'occuper d'histoire vaudoise contemporaine.

Poursuivant l'étude du problème de la « réforme de l'enseignement secondaire » — et ceci conformément au vœu de l'assemblée générale — le Comité central avait organisé le jeudi 18 mars un « Forum » (voilà le mot lâché !... tant pis) **privé** à l'Hôtel Central-Bellevue, à Lausanne. Il avait pour but de mieux faire connaître et comprendre l'attitude du corps enseignant primaire à l'égard du projet de réforme et aussi d'accueillir les arguments des responsables et des personnalités qui, à des titres divers, se sont préoccupés de la question. Dans une discussion libre et courtoise, chaque orateur ayant les mêmes droits, les **invités** auraient pu compléter leur documentation et faire valoir leur point de vue tout en cherchant à mieux comprendre celui de la S.P.V.

Ajoutons que nous avions préalablement informé le Chef du Département de notre intention en lui demandant de participer à cet échange de vues. Tout en déclinant notre invitation (et nous comprenons parfaitement qu'il veuille rester en dehors et au-dessus de tout débat sur ce sujet actuellement si controversé), M. le conseiller d'Etat Oguey ne s'était nullement opposé à notre projet. Nous avions par ailleurs donné l'assurance que le débat serait **strictement privé** et **sans communiqué à la presse**.

Etaient invités à ce « forum » :

M. Monnier, chef de service de l'enseignement secondaire.

M. Martin, chef de service de l'enseignement primaire.

Un inspecteur.

M. Schwar, directeur de l'Office cantonal d'orientation professionnelle.

M. Zeissig, directeur de l'Ecole Normale.

M. Michaud, directeur du Collège classique cantonal.

M. Chessex, directeur du Collège scientifique cantonal.

M. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles.

M. Chevallaz, directeur de l'Organisation de l'Ecole des Parents.

M. Thür, professeur, président de la Société Vaudoise des Maîtres secondaires.

Mlle J. Seylaz, professeur, secrétaire de la Société Vaudoise des Maîtres secondaires.

M. Dentan, directeur des Ecoles primaires de Montreux.

M. Viret, maître d'application à l'Ecole Normale.

M. Robert Pasche, instituteur à Lausanne, auteur de l'ordre du jour voté à l'assemblée générale de la S.P.V.

M. Chabloz, rédacteur à l'**« Educateur »**.

Un représentant de l'Association des Maîtres de classes primaires-supérieures.

M. Robert Genton, instituteur à Chernes-Montreux.

M. le député Samuel Dutoit, président de la Commission nommée pour l'étude de la 2e motion Tauxe.

M. le député Tauxe, auteur de la motion.

M. P.-A. Dentan, enquêteur à la Gazette de Lausanne.

M. Jean Zwahlen, industriel.

Le Comité central de la S.P.V. in corpore.

Déjà plusieurs réponses favorables (voire enthousiastes) étaient parvenues au C.C., une ou deux excuses aussi. Quelques invités n'avaient « prudemment » pas répondu. Pourquoi donc notre « forum » n'a-t-il pas eu lieu ? (car, pour le bonheur des uns et la confusion des autres, il est irrémédiablement compromis !). Parce que M. le chef de service de l'enseignement secondaire nous a fait comprendre que notre point de vue ne l'intéressait guère, que la question était du ressort des responsables de l'enseignement **secondaire...** Nous le remercions de nous l'avoir rappelé si opportunément. Nos invités de l'enseignement secondaire ayant reçu copie de la lettre par laquelle M. Monnier nous avisait qu'il ne participerait pas à un forum organisé par la S.P.V., notre manifestation perdait tout son intérêt... Alea jacta est ! (pardon, encore du latin). Il est juste de dire que notre convocation indiquait comme sujet à l'ordre du jour : « **Position du corps enseignant primaire en face du projet de réforme de l'enseignement secondaire** ». M. Monnier a en effet pu craindre qu'il ne s'agisse que d'un exposé du point de vue primaire, alors qu'il était bien dans notre intention d'écouter et de nous instruire grâce à l'argumentation de nos distingués interlocuteurs de l'enseignement secondaire. De toute manière, nous avons peine à comprendre que l'on redoute une **discussion privée, sans communiqué à la presse**. Cela nous donne à penser que notre position est assez forte, que l'on aurait peine à réfuter quelques-unes de nos thèses et que nous avons une bonne partie de l'opinion pour nous. Il est bon de rappeler ici que nous sommes des praticiens de l'enseignement, donc des « spécialistes » des questions pédagogiques et que nous avons le **devoir** de nous préoccuper du projet de réforme de l'enseignement secondaire, en tout cas de quelques points que nous connaissons **mieux que personne** (développement et possibilités d'un enfant de 10 ans, par exemple). Malgré l'échec de notre « forum », nous continuerons donc à étudier la question.

La guerre de Troie... pardon ! notre pacifique « forum » n'aura pas lieu. Le pernicieux cheval (l'opinion du corps enseignant primaire) n'a pas été admis à franchir la solide muraille de l'enseignement secondaire.

Ce qui ne nous empêchera pas de garder le sourire.

E. B.

TOUJOURS LA POÉSIE...

A la suite de l'article paru dans l'« Educateur » du 13 mars, signalons que Mlle Bally, collègue retraitée de Rolle, met, malgré sa grande modestie, ses remarquables talents d'interprète au service de la poésie, et des élèves.

Vivante, sensible, nuancée ou véhémente, elle déchaîne bien vite l'enthousiasme des jeunes. Plus encore, elle leur enseigne simplement les étapes du long travail de mémorisation et de diction qu'exige la poésie pour se livrer dans sa plénitude. Avec elle, chacun se découvre apte à vibrer, à émouvoir.

Faites appel à Mlle Bally ; vous en serez enchantés.

P. R.

LA PERMANENCE S.P.V.

assurée par le C.C. au Restaurant Bock sera supprimée les samedis 3, 10 et 17 avril. Pour les cas urgents, prière de s'adresser par écrit au président : P. Vuillemin, Pontaise 21, Lausanne.

BÉBÉ-ORCHESTRE, LAUSANNE

La réunion de collègues et de musiciens prévue au restaurant de la Couronne **cet après-midi à 14 heures** aura lieu à la même heure, mais **au Restaurant Bock, au Grand Chêne**.

Tous les collègues désirant connaître les principes et détails du B.B.O. seront les bienvenus. Les maîtres qui ont déjà enseigné la méthode Stark feront part de leurs expériences.

CONVENTION AVEC L'HOPITAL CANTONAL

Pour répondre à plusieurs demandes de renseignements, nous publions ci-dessous in-extenso la « Convention » passée en janvier 1952 entre **l'Hôpital cantonal**, à Lausanne, d'une part, et la Société pédagogique vaudoise, d'autre part.

Chacun pourra ainsi **conserver** le texte de cette convention qui ne concerne que les membres de la S.P.V. (ainsi que l'épouse et les enfants) affiliés à une Caisse maladie.

Article premier. — Les caisses de secours mutuels en cas de maladie, non affiliées à la Fédération vaudoise, souscrivent séparément la présente convention.

Le but de cette convention est de fixer un tarif uniforme pour tous les assurés soignés en service ordinaire.

Art. 2. — Le tarif forfaitaire d'hospitalisation est le suivant :

- a) Vaudois, quel que soit leur domicile, et assurés non vaudois domiciliés dans le canton de Vaud :
 - Fr. 7.50 par jour à partir de l'âge de 15 ans dans l'année ;
 - Fr. 5.— par jour jusqu'à l'âge de 14 ans dans l'année.
- b) Assurés non vaudois domiciliés hors du canton de Vaud :
 - Fr. 12.50 par jour à partir de l'âge de 15 ans dans l'année ;
 - Fr. 8.50 par jour jusqu'à l'âge de 14 ans dans l'année.
- c) **Ces prix comprennent** : la pension, les soins médicaux, les pansements, les médicaments ordinaires, les analyses faites dans l'établissement.

d) Le jour d'entrée et le jour de sortie sont comptés en plein.

Art. 3. — La caisse-maladie prend, en outre, à sa charge, les frais suivants :

- a) Taxe d'opération jusqu'à Fr. 40.— selon l'importance de l'opération.
- b) Les examens radiologiques sur la base du tarif médical cantonal, avec une réduction pour les malades hospitalisés de 10 % pour la première radioscopie ou la première radiographie, et de 50 % pour les radioscopies ou les radiographies suivantes du même organe faites durant la même hospitalisation.

Il ne sera pas compté plus de 3 radioscopies pulmonaires et le total des frais radiologiques facturés sera limité à Fr. 75.— pour une même hospitalisation.

- c) Les électrocardiogrammes, métabolismes et autres examens spéciaux, à la condition que les examens radiologiques n'aient pas atteint le chiffre limite de Fr. 75.— sus-mentionné, celui-ci englobant toutes les prestations sous lettres b) et c).
- d) La radiothérapie et la physiothérapie selon le tarif médical cantonal sous réduction de 10 %.
- e) Les analyses faites en dehors de l'établissement, pour un maximum de Fr. 10.— par analyse.
- f) Les spécialités de la liste intérimaire pour le montant dépassant le coût moyen de Fr. 1.50 par journée d'hospitalisation.
- g) Les traitements ou examens spéciaux nécessaires au rétablissement des malades, mais avec l'autorisation préalable du médecin-conseil de la caisse.

Art. 4. — Les assurés traités à la consultation de l'Hôpital cantonal remettent une feuille de maladie pour bénéficier des prestations au tarif de la caisse.

Art. 5. — Les examens radiologiques (radioscopies et radiographies) autorisés par la caisse et faits dans l'espace de deux jours au maximum à des assurés non hospitalisés, seront comptés au tarif médical cantonal, mais le prix sera limité à Fr. 75.— au maximum, quel que soit leur nombre.

Art. 6. — Le traitement de la gale est compté Fr. 5.— pour les adultes et Fr. 3.— pour les enfants jusqu'à 14 ans.

Art. 7. — Les frais d'accouchement à la Maternité sont comptés au prix forfaitaire de Fr. 120.—, en service ordinaire, pour une durée maximum de 12 jours, pour toutes les assurées domiciliées dans le canton de Vaud, et de Fr. 180.— pour les assurées non vaudoises domiciliées hors du canton de Vaud. Ces prix comprennent la pension, les soins médicaux, la taxe d'accouchement, mais pas les frais spéciaux sous lettres b) à g) de l'art. 3.

Si l'hospitalisation dépasse 12 jours, on applique dès le 13e jour les conditions générales de la présente convention.

Art. 8. — Les prestations spéciales non prévues par la présente convention, respectivement non autorisées, sont à la charge de l'assuré. Elles sont facturées directement à l'assuré par l'Hôpital qui précise qu'elles ne sont pas prises en charge par la caisse-maladie (exemple : médicaments coûteux non prévus dans la liste intérimaire, gardes spéciales, etc.).

Art. 9. — Réassurance-tuberculose : Les assurés au bénéfice de l'assurance-tuberculose, qui sont soignés dans un service spécial de tuberculeux, sont admis à l'Hôpital au tarif forfaitaire minimum de Fr. 8.— par jour s'ils sont âgés de 15 ans et plus dans l'année, et de Fr. 5.— par jour au minimum jusqu'à l'âge de 14 ans.

Ces prix comprennent, en plus de la pension, des soins médicaux et des médicaments ordinaires, les examens radiologiques et les autres examens. L'Hôpital ne pourra compter en plus que les interventions chirurgicales nécessaires au traitement de la tuberculose, et les médicaments spéciaux remboursés par l'assurance-tuberculose.

Les conditions de l'art. 9 ne sont pas applicables aux assurés non vaudois domiciliés hors du canton.

Art. 10. — L'Hôpital cantonal avise la caisse-maladie de l'entrée du malade, et veille à faire parvenir au médecin-conseil de celle-ci, sur demande, le diagnostic concernant tout assuré hospitalisé.

La caisse-maladie n'est engagée vis-à-vis de l'Hôpital qu'après avoir reçu l'avis d'entrée, et si elle n'a pas fait de réserves dans les 10 jours après réception de cet avis.

Art. 11. — Les clauses se cette convention ne sont pas applicables :

- aux assurés soignés comme pensionnaires en chambre privée ;
- aux cas de responsabilité civile couverts par une autre assurance.

Art. 12. — Les assurés au bénéfice de la présente convention sont soumis aux règles générales d'admission à l'Hôpital cantonal, sauf qu'ils n'ont pas à fournir de déclaration de fortune. Ils doivent, par contre, se munir d'une fiche de la caisse (bulletin de maladie) attestant de leur qualité d'assuré.

Art. 13. — La caisse s'engage à régler les factures de l'Hôpital cantonal dans un délai de trois mois, pour autant qu'ils s'agisse de prestations non contestées.

Art. 14. — En cas de fluctuation sensible de l'indice du coût de la vie, la revision des tarifs pourra être demandée par l'une ou l'autre des parties pour la fin d'une année, mais au plus tard le 31 octobre.

Art. 15. — La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 1952. Elle est valable pour une année et se renouvelle par tacite reconduction d'année en année tant qu'elle n'aura pas été dénoncée le 30 juin au plus tard pour la fin de l'année en cours.

Il reste au « bulletinier » à vous souhaiter, pour vous et les vôtres, de n'avoir pas l'occasion de faire usage de la présente convention.

E. B.

GENÈVE BONNES INTENTIONS ET RÉALISATIONS

Avant les élections, nos partis politiques inscrivent beaucoup de promesses dans leurs programmes, sans de demander s'ils pourront les tenir, quand le bon peuple aura choisi ses représentants.

Pour illustrer cette affirmation, tirons de leurs cartons jaunis quelques objets intéressant les instituteurs, projets que les partis genevois avaient brandis à la veille des scrutins de 1951.

Parti radical. 1) Modification des conditions d'admission au stage, réduction de sa durée à 2 ans, allégement des enseignements théoriques, développement des cours pratiques.

2) Revalorisation de la fonction pédagogique.

3) Etablissement d'une meilleure et indispensable coordination de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire.

4) Développement de l'Education nationale, pour former une jeunesse consciente de ses devoirs.

Parti socialiste.

1) Revalorisation des salaires du corps enseignant.

2) Création de commissions paritaires de l'enseignement.

Parti indépendant chrétien social.

1) Amélioration de l'enseignement rural.

2) Réforme des méthodes d'enseignement et programmes scolaires.

Parti démocratique. — Néant.

L'association des instituteurs n'a pas attendu que les partis se mettent au travail pour présenter ses revendications soit au Conseil d'Etat, soit au Département de l'instruction publique. On les a examinées avec sympathie et l'on nous a conseillé : « Adressez-vous à MM. les députés du Grand Conseil, eux seuls peuvent vous satisfaire ».

Nous posons la question : est-ce à nous de rappeler à nos parlementaires les promesses d'il y a trois ans ? Qu'ils lancent de temps à autre une interpellation sur l'Ecole publique, c'est leur affaire, cela fait du bruit. Et puis... c'est le silence.

N'eût-il pas mieux valu d'abord saisir le taureau par les cornes, c'est-à-dire nommer une commission du Grand Conseil qui prît contact avec notre association pour étudier les revendications légitimes des instituteurs genevois, dont le recrutement est si laborieux, que le tiers des classes primaires et enfantines sont dirigées par des suppléants non préparés à cette tâche délicate ?

Parler est évidemment plus simple qu'agir, promettre plus facile que tenir ! On ne s'étonnera donc point de notre mécontentement, de l'abstentionnisme des électeurs, du désintéressement des jeunes à l'égard de la chose publique.

Nous tenons à rappeler, en guise de conclusion, les paroles de ce député français, plus actuelles que jamais, chez nous comme chez nos voisins :

« L'instituteur, dans la nation, doit avoir une place hors série, car c'est lui qui doit éveiller et façonnez chez l'enfant la personnalité humaine, dont la valeur marquera la grandeur ou l'abaissement de la patrie. Il faut que cette place séduise les meilleurs et il n'est pas d'autre moyen pour y parvenir que de la couronner d'avantages matériels incontestables et de l'honorer comme elle le mérite. L'instituteur n'est pas qu'un fonctionnaire de l'Etat. Il est l'Educateur du peuple. »

Pour le comité : E. Fiorina, président.

U.I.G. — DAMES

Le comité pour 1954-55 a été formé comme suit :

Présidente : Mlle R. Quartier ;

Vice-présidentes : Mlle L. Foëx, Mlle C. Benoît ;

Secrétaires : Mlle M. Gindre, Mlle M. T. Baudet ;

Trésorière : Mlle H. Berney ;

Membres : Mlle M. Charmot, Mme Piguet, Mlle L. Schwindt, Mme Hodel et Mlle J. Marta.

M. Th. B.

U. A. E. E. — RAPPEL

Prochaine séance, **mercredi 31 mars à 16 h. 45**, à la Taverne de la Madeleine.

Causerie de Mlle G. Duparc : **le jeu et le folklore enfantin.**

M. R.

« EXPOSITION DE LA NATURE »

Cette manifestation aura lieu au Palais des Expositions, 1er étage, et les élèves des écoles genevoises, vaudoises, valaisannes, fribourgeoises et neuchâteloises, pourront la visiter à titre gratuit à condition qu'ils soient accompagnés de leurs maîtres, aux jours suivants :

**lundi 17, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21, samedi 22 mai 1954
de 9 h. 15 à 11 h. 45**

Cette manifestation a été signalée au Département de l'Instruction Publique de Genève.

NEUCHATEL

DEMISSIONS

Milles **Eliane Leuba**, à Savagnier, et **Odette Steudler**, à Fontaines, quittent l'enseignement pour se marier. Cordialement, nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

W. G.

EXTRAITS DES RAPPORTS SUR L'ACTIVITÉ DES SECTIONS EN 1953

La Chaux-de-Fonds. Nous laissons parler immédiatement M. Jaquet, attentif et dévoué président de cette section depuis plusieurs années :

« Voilà deux ans que nous sommes entrés dans le syndicat et le nombre des membres qui ne sont rattachés qu'à la S. P. N. est actuellement réduit à deux. Sommes-nous convaincus d'avoir eu raison d'entrer dans le syndicat ? Oui, de plus en plus, c'est l'opinion du président et de nombreux membres. Nous reconnaissions que les syndicats ont été fondés par nécessité plus que par idéal, mais cette nécessité satisfait en même temps un grand idéal de solidarité entre travailleurs. N'oublions pas aussi que cette solidarité est la meilleure sauvegarde du patronat sous la forme que nous lui connaissons en Suisse parce qu'elle l'empêche de commettre des excès qui seraient sa perte. Nous verrions du reste difficilement des patrons nous reprocher d'être entrés dans la V. P. O. D. quand on connaît la discipline exigée des membres des syndicats patronaux.

» Comme tous les ouvriers, nous désirons une juste rémunération de notre travail, une sécurité suffisante contre toute intervention arbitraire, une représentation équitable dans les autorités.

» ... Nous regrettons que certains collègues refusent d'entrer dans nos rangs par souci d'économie bien souvent, et par un manque complet du sens de leur responsabilité...

» Nous savons bien quelle serait notre situation si nous n'étions pas organisés. Rappelons la phrase du président Coty : « Il y a des situations de misère où la liberté n'est plus qu'un mot... »

» S'il ne reste que 7 titulaires de classe qui ne sont pas des nôtres, c'est encore trop. Souhaitons qu'ils comprennent ce que leur position a d'anormal...

En revanche, « nous avons été particulièrement réjouis de voir les collègues qui nous avaient précédés dans le syndicat entrer aussi dans la S. P. N.

» Le départ de notre collègue Julien Rochat, membre d'honneur cantonal, est à signaler. C'est un membre extrêmement dévoué qui nous a quittés après avoir rempli avec conscience et intelligence les mandats qui lui avaient été confiés. Ce fut un honneur de compter parmi nous le président de la S. P. R. D'autres ont déjà dit ce qu'il fut dans le cadre cantonal ou romand... Jusqu'à la dernière année de son activité, il permit à notre caisse de tourner grâce aux bonis de la vente des timbres-impôts dont il s'occupa ponctuellement.

» Anniversaires : Nous avons eu le plaisir de nous associer aux autorités lorsqu'elles ont fêté Mlle Agnès Senaud pour ses quatre ans d'activité ainsi que lors du 25e anniversaire de l'entrée en fonctions de Mlles Hélène Stotzer, Martha Sandoz et Annette Loze. Nous avons dit à ces dames combien nous les estimions et combien leur attachement à leurs collègues et leur dévouement à notre société nous étaient un précieux appui.

» Autorités. Nos relations furent toujours des plus cordiales et des plus heureuses, grâce en particulier à l'appui de notre directeur et aux contacts fréquents que nous entretenons.

» L'expérience des correspondants de collège qui se poursuit encore présentement semble donner de forts bons résultats ; le travail dans les

bureaux de la direction en est simplifié et la liaison entre le directeur et les différents collèges est beaucoup mieux assurée.

» C'est en collaboration avec la direction que nous avons organisé le magnifique récital de Noël, si bien réussi. »

Assemblées. Quatre assemblées générales, assez bien revêtues. Le nouveau Fonds de retraite, le cinéma scolaire, l'élaboration de nouveaux manuels scolaires, le rapport du Congrès, une causerie du collègue Th. Vuilleumier, figuraient aux ordres du jour.

Huit séances de Comité.

Commission des divertissements. Elle a dû se borner, cette année, à l'organisation de deux manifestations : la séance de fin d'année scolaire et celle de Noël si sympathique, appréciée par un grand nombre.

Nous louons M. Jaquet du grand travail qu'il fournit et de son souci constant des intérêts de la société. Son expérience lui assure la confiance de ses collègues qui lui sont reconnaissants de sa féconde activité.

W. G.

JURA BERNOIS

GRAND CONSEIL ET PÉNURIE D'INSTITUTEURS

Au cours de la dernière session du Grand Conseil, M. Moine, Directeur de l'Instruction publique, répondant à une interpellation du député Freiburghaus, sur la situation créée dans le canton par le manque de personnel enseignant, a donné des statistiques prouvant qu'il y a là une véritable crise. Qu'on en juge : alors qu'en 1940, 2 nouvelles classes avaient été ouvertes, il y en a eu 79 en 1951, autant en 1952, et 88 l'année dernière. Compte tenu des retraites, il faudrait annuellement 160 à 190 diplômés pour tout le canton, au lieu de 90 à 120, comme c'est le cas actuellement. Dans le Jura seul, la pénurie se fait encore plus fortement sentir. Cinq maîtres, régulièrement pensionnés, ont été pressés d'accepter une réélection. D'autre part, plusieurs classes sont tenues par des maîtres porteurs d'un brevet non bernois, et les pires difficultés surgissent trop souvent au moment des remplacements. On lit périodiquement, dans les mises au concours, les noms de certaines petites localités de montagne particulièrement éprouvées, non seulement par la pénurie d'enseignants, mais par la « plaie » des mutations trop fréquentes.

M. Moine parla des cours de 2 ans, suivis, à l'Ecole normale de Hofwil, par des candidats à l'enseignement issus de diverses professions. Les résultats de cette expérience seraient très encourageants.

T.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine les décès de M. Jean Gigon, maître primaire à Chevenez, et de M. Francis Chopard, maître au Progymnase français de Bienne, terrassés tous deux par une longue maladie, à l'âge de 57 ans.

Aux familles de ces fidèles serviteurs de l'école, la S.P.J. présente ses vives condoléances.

T.

63e COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS ET D'ÉCOLE ACTIVE

La Feuille officielle scolaire du 28 février a publié le programme de ce cours, qui aura lieu à Bienne, du 12 juillet au 7 août 1954, et qui verra sans doute une forte participation jurassienne. Cours dirigés par des collègues de langue française :

1. Cartonnage (12 juillet - 7 août) ;
2. Travaux sur bois (12 juillet - 7 août) ;
3. Ecole active, degré inférieur (12 - 24 juillet) ;
4. Ecole active, degrés moyen et supérieur (26 juillet - 7 août) ;
5. Dessin au tableau noir (19 - 24 juillet).

Les autres cours se donneront en allemand.

Le programme complet, ainsi que le bulletin d'inscription, peuvent être obtenus auprès de la D.I.P., ou chez le directeur du cours, M. A. Berberat, inspecteur, Bienne. (Sonnhalde 14). L'Etat prend à sa charge la finance d'inscription des participants des écoles publiques du canton, en la versant lui-même à la direction du cours. Pour obtenir une subvention communale, les participants voudront bien faire eux-mêmes les démarches nécessaires. Inscription : à la D.I.P.

Délai : 17 avril 1954.

T.

COMMUNIQUÉ

UNE HEUREUSE INNOVATION

Vu le succès des numéros spéciaux, la rédaction de l'« Ecolier Romand » publierà en avril « un numéro double de printemps », lequel sera particulièrement intéressant. Nous tenons à ce que le plus grand nombre possible d'enfants reçoivent ce numéro ; aussi, comme pour le numéro spécial de Noël, organisons-nous une vente au numéro, 50 cts l'exemplaire. Sommaire :

Une grosse tranche d'un feuilleton passionnant : « La Menace du Terribore ».

Un concours amusant.

Une histoire de lièvre.

Un feuilleton en images relatant les aventures de Nick à l'Alaska, le célèbre héros de l'« Ecolier Romand ».

Mise en vente dès maintenant. Un sincère merci à l'avance au corps enseignant de nous faire parvenir le plus tôt possible ses commandes, 8, rue de Bourg, Lausanne.

Quant à l'alcoolisme, son action néfaste est due surtout aux effets psychologiques de l'alcoolisme des parents sur l'atmosphère familiale. A ce titre, il constitue, notamment dans certains pays européens, un véritable fléau.

Feu Dr L. Bovet.

Partie pédagogique

LA COLONIE DE VACANCES

Aspect éducatif

Après avoir exposé dans deux articles précédents quelques points d'histoire concernant les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active et donné un aperçu de la pédagogie de ce mouvement, il me paraît utile de parler un peu de la colonie de vacances. De nombreux instituteurs (ceux des villes tout au moins) ont plusieurs élèves qui se rendent chaque année en colonie ; ils seront intéressés de savoir comment évolue cette institution grâce, en particulier, à l'action des Cemea.

Ce n'est pas la première fois que l'Éducateur publie des réflexions sur ce sujet. En 1952 notre ancien collègue M. Henri Pidoux avait défini avec autorité la situation des colonies de vacances vaudoises.

Des progrès certains ont été réalisés par rapport aux anciennes colonies dont on parlait, il y a quelques années encore, avec un sentiment pénible. L'obsession du prix de la journée semble être écartée en ce qui concerne les dépenses pour l'alimentation : les enfants mangent à la colonie aussi bien, parfois mieux que chez eux ; les fruits et les légumes sont abondants, ce qui donne beaucoup de travail et augmente les frais de personnel de cuisine.

On constate même un souci de procurer aux organismes délicats le régime qui leur convient ; il est admis par exemple que les petits hépatiques, si nombreux à notre époque de tension nerveuse, ne doivent pas abuser de mets lactés, ce qui n'était pas possible autrefois où l'on faisait engraisser les enfants en leur donnant du lait à trois repas sur quatre.

Les améliorations réalisées dans le domaine alimentaire sont des plus heureuses ; les parents y sont très sensibles. C'est même le seul sujet dont ils se préoccupent abondamment.

Les responsables des colonies qui voient des enfants prospères, qui savent quelles difficultés il a fallu surmonter pour pouvoir leur offrir cette bonne alimentation ont tendance à penser que tout est pour le mieux ainsi.

Le directeur, lui, a encore d'autres ambitions : il voudrait que l'enfant emporte quelque chose de plus de son séjour, car ceux qu'il reçoit pour un temps limité n'ont pas seulement besoin d'arrondir leurs joues.

Dans toutes nos classes, il y a un certain nombre d'enfants instables, agités, dont l'attention se fixe difficilement ; quelques-uns ont des difficultés d'ordre personnel ou familial. Dans les groupes envoyés en colonie, la proportion de ces cas spéciaux est plus grande encore que dans les classes.

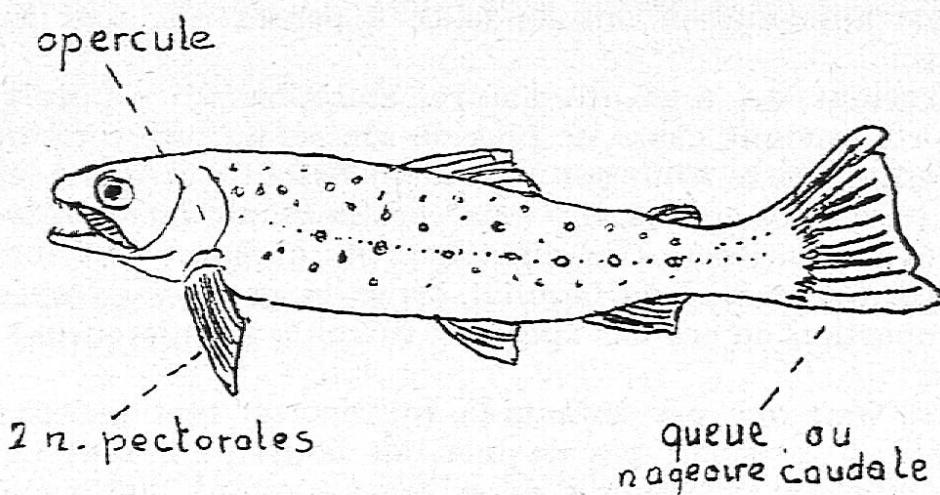
Si l'on veut que ces enfants-là retirent un réel bénéfice de leur séjour d'été, il ne suffit pas de bien les nourrir : il faut leur donner l'occasion d'une vraie détente, créer pour eux une ambiance à la fois joyeuse et reposante.

Il faut admettre que cette ambiance-là ne s'établit pas facilement dans un groupe nombreux où repas, jeux, promenades, soins corporels se passent en collectivité.

LA TRUITE DE RIVIÈRE (I)

C'est le seul poisson qui vit dans notre rivière, la Suze. Un beau poisson vraiment, gris-vert pouvant devenir presque noir, ou beige, aux flancs pointillés de noir et de rouge cerclé de bleu. Vive, prudente et méfiante, la truite ne se laisse pas voir très facilement. Elle se réfugie entre les grosses pierres et les racines des buissons. Elle a besoin d'eau courante. Dans la Suze, elle atteint rarement 50 cm. de long. Le plus souvent, les pêcheurs en prennent de plus petites que 32 à 35 cm.

Faisons connaissance avec le poisson !



On s'efforce donc, dans la plupart des colonies, de contrebalancer les inconvénients inhérents au groupe en introduisant un genre de vie qui respecte l'individu tout en l'amenant à apprécier et à aider ses compagnons.

Dans la mesure du possible on atténue l'impression de « grand troupeau » si déprimante pour les petits et si peu éducative puisqu'elle enlève le sens de la responsabilité.

C'est dans des détails parfois que se manifeste cette préoccupation, par exemple, dans la grande salle où mangent 50 ou 100 gosses, le service est organisé par tables de 8 ou 10, les plats sont préparés pour chaque groupe afin de donner, dans une certaine mesure, l'impression de la table familiale.

Encore un exemple : le sifflet n'est plus utilisé pour les rappels à l'ordre ou les rassemblements ; même dans les jeux en forêt, on arrive très bien à s'en passer. On a réalisé que même en collectivité l'être humain n'aime pas à être sifflé comme un chien.

Les services demandés aux enfants sont simples, jamais pénibles ou antihygiéniques ; ils sont présentés de telle manière qu'ils donnent à l'enfant la notion de l'entraide plutôt que celle de corvée.

Pour procurer une vraie détente aux petits colons, il faut mettre à leur disposition diverses activités. Cela peut paraître contradictoire, mais les personnes qui ont subi des journées de pluie en colonie savent que l'inaction peut être fatiguante et déprimante dans le tapage qui provoque les remontrances des adultes.

Modelage, peinture, bricolage, tissage, travaux de raphia permettent la concentration, le retour au calme, tout en procurant une grande satisfaction.

A l'extérieur il faut également, à certaines occasions, offrir des activités, susciter des intérêts pour absorber les pensées et l'énergie du groupe dont la vivacité allait justement dégénérer en bagarre ou en besoin de tout casser.

Les promenades aussi peuvent devenir des corvées si l'on n'y introduit pas, certains jours, le plaisir de la découverte ; les grands jeux, les enquêtes peuvent transformer les tristes déambulations le long des routes en entreprises passionnantes.

Pour les petits, la promenade aura un tout autre caractère avec des arrêts spontanés pour regarder ou patauger, des descentes en trombe, tout cela adapté aux possibilités de petites jambes que la marche régulière fatigue exagérément.

Chants, jeux, veillées, histoires, tout est employé pour égayer la vie, satisfaire l'imagination et la sensibilité, et tout le comportement des éducateurs tend à donner à l'enfant, en plus du bien-être que l'on peut souhaiter en temps de vacances, le sentiment d'être aimé, compris, guidé.

Il est évident que les moniteurs de colonie : normaliens, élèves d'école de commerce, de gymnase ne peuvent, à 17 ou 18 ans, s'improviser éducateurs, être capables de s'occuper de la vie physique des enfants, de leurs jeux, d'enseigner des chants et de diriger les activités manuelles.

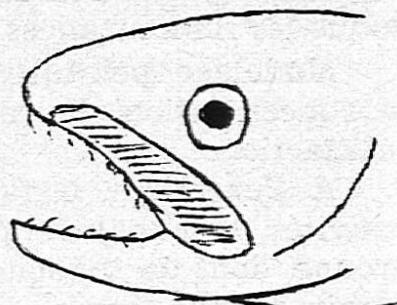
LA TRUITE DE RIVIÈRE (II)

Son corps est long et aplati, pour mieux glisser dans l'eau, la tête assez grosse et arrondie, la gueule grande et bien fendue sur les côtés.

Il se déplace en battant de la queue et des nageoires. Celles-ci lui permettent aussi de se tenir en équilibre dans l'eau. Les nageoires pectorales lui servent aussi à monter ou à descendre.

La gueule

Les mâchoires, la langue et le palais sont armés de nombreuses petites dents, fines et pointues, recourbées en arrière. Nous en avons compté plus de 60 dans la bouche d'une truite. Ces dents ne peuvent pas mâcher, mais retiennent très bien les proies qui sont avalées entières.



Les directeurs de colonie, désireux d'accomplir un travail éducatif, demandent que les moniteurs participent à un stage au moins. En France, il n'est plus permis de fonctionner comme moniteur sans avoir reçu cette formation.

Nous n'en sommes pas là, malheureusement, chez nous. Des jeunes offrent parfois leurs services, s'imaginant qu'ils bénéficieront d'un séjour de montagne tout en « surveillant » des enfants. Ces jeunes sont des poids morts dans une communauté.

La valeur éducative n'est pas seulement sensible pour les colons ; tous ceux d'entre nous qui ont travaillé comme moniteurs ont beaucoup appris. Il faudrait que tous les instituteurs et institutrices fassent, soit pendant leurs études, soit en début de carrière, une ou plusieurs « saisons » de colonie.

Le contact direct avec les enfants — qui ne sont plus seulement des intelligences et des caractères à former mais des êtres qui mangent, prennent du mouvement et dorment, des cœurs qui s'ennuient —, l'observation de toutes les réactions enfantines, tout cela est extrêmement précieux pour des gens qui comptent s'occuper d'enfants toute leur vie.

En terminant, j'aimerais adresser une demande à tous les collègues qui font partie de comités de colonies de vacances ; eux seuls peuvent faire comprendre aux personnes bien disposées avec lesquelles ils collaborent qu'il faut accorder une grande importance au côté éducatif de l'œuvre sociale qu'est la colonie, qu'il faut aider les directeurs désireux d'amener des améliorations dans ce domaine, et surtout qu'il faut encourager la formation des moniteurs.

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, groupements genevois et vaudois, sont maintenant en mesure d'assurer cette formation.

Marthe Magnenat.

BIBLIOGRAPHIE

Zu spät. Dans son livre « *Zu spät-von der Tragik menschlichen Handelns* » chez Rascher Zurich, le Dr Franziska Baumgarten analyse des cas banals, mais fréquents et typiques de gens qui sont victimes d'incompréhension et subissent ainsi des torts irréparables dans le domaine moral et humain.

L'absence d'imagination, de charité et de patience conduit facilement le plus fort à une attitude dure, qui n'admet aucun compromis et ne résout les problèmes qu'en brisant l'être faible qui est à sa merci.

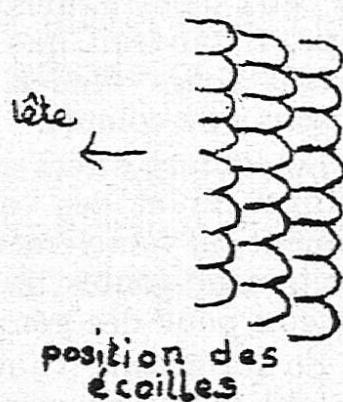
F. B. pense que souvent des dégâts irréparables pourraient être évités, si l'homme était dès son enfance mieux préparé à refréner son égoïsme, si l'éducation mettait plus de soin à développer les qualités de cœur.

Une meilleure préparation à la vie sociale et familiale, une connaissance plus approfondie de soi-même et du prochain aideraient à prévenir bien des malheurs.

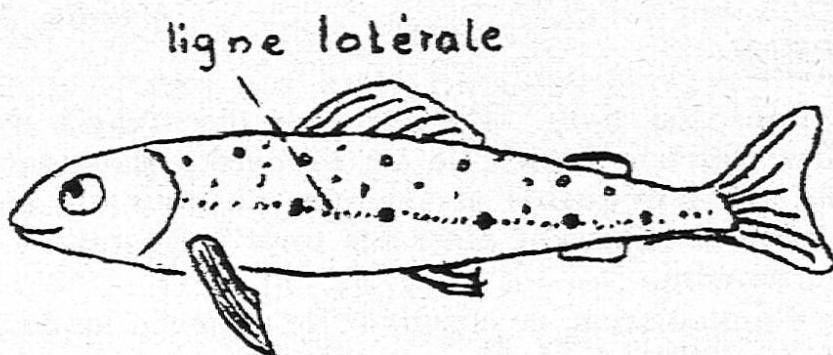
M. A.

LA TRUITE DE RIVIÈRE (III)

Son corps, couvert d'ÉCAILLES minuscules qui se recouvrent en partie l'une l'autre comme les tuiles d'un toit, est enduit d'une matière gluante qui permet au poisson de bien glisser dans l'eau.



La truite a une très bonne vue. Elle n'entend pas, mais un système très sensible, la LIGNE LATÉRALE lui permet de sentir les vibrations de l'eau et des rives, sous les pas des pêcheurs.



Elle peut changer de couleur: sur un fond sablonneux, elle est claire, gris-beige. La truite vivant dans un endroit ombragé présente un dos sombre. Ainsi elle est moins visible.

VOCABULAIRE ET ÉLOCUTION

au degré inférieur

CHAUSSURES ET CHAPEAUX

- Où achète-t-on des chaussures ?
Qui les répare ?
Qui répare les vieilles chaussures, les savates ?
(magasin de chaussure, cordonnier, savetier)
- Trouve des mots de même famille :
Pierre met ses **chaussures** : il se ...
Ce soir, il se ...
Pour mettre ses **souliers**, il se sert d'un ...
Ces souliers vous **chaussent** très bien : ils ont un ... parfait.
Aux bébés, on met des ...
Quand il pleut, je porte des **bottes**.
Autrefois, on portait des ...
Le ... vend ou répare les bottes et autres chaussures. Il a un commerce de ...
- Trouve un verbe plus expressif que « aller ».
Ces souliers te **vont** bien. *(chausser)*
Tes gants te **vont** parfaitement. *(ganter)*
Ce chapeau vous **va** mal. *(coiffer)*
Cette robe vous **va** bien. *(habiller)*
- Quelle sorte de chaussures portes-tu :
en été ? — à la maison ? — quand il pleut ? — aujourd'hui ?
à la salle de gymnastique ? — pour aller skier ?
- Quelle chaussures portent (ou portaient) :
un soldat ? — un paysan lorsqu'il travaille dans les champs ?
maman lorsqu'elle se lève ? — lorsqu'elle veut se faire belle ?
papa quand il part pour la montagne ? — bébé ? — un pêcheur ?
les nègres ? — les esquimaux ? — les anciens Grecs ?
(gros souliers, sabots, pantoufles ou mules, souliers fins, souliers de montagne, chaussons, bottes, rien ! bottes fourrées, sandales)
- A qui appartiennent ces chaussures ?
des sandalettes à talons hauts ?
des pantoufles de gymnastique ?
des souliers bas No 42 ?
des souliers bas No 33 ?
des mules bordées de fourrure ?
des chaussons de laine rose ?
- Des mots de la famille de **lacet** :
... tes chaussures sinon tu vas tomber.
Attention ! tes souliers sont ... Le ... s'est dénoué.
(lace, délacés, lacet)

Des mots de la famille de **semelle** :

La ... est usée ; il faudra faire ... tes chaussures.

(*semelle, ressemeler*)

— En quelle matière peuvent être faits :

des souliers de montagne ?

des sabots ?

des pantoufles ?

des bottes ?

des souliers fins ?

— Pour laquelle de ces chaussures faut-il le plus de matière ?

bottes ou bottines ?

sandales ou souliers ?

pantoufles ou mules ?

sabots ou zoccoli ?

— Des adjectifs :

Je n'ai plus mal aux pieds avec ces souliers ; le cuir est si ...

J'ai toujours les pieds blessés ; le cuir est trop ...

Tu auras vite mal aux pieds ; ne vois-tu pas que tes souliers sont trop ... ?

(*souple, dur, étroits ou petits*)

— Trouve le contraire :

un talon haut	...	(<i>bas</i>)
une semelle mince	...	(<i>épaisse</i>)
un cuir souple	...	(<i>dur</i>)
des souliers larges	...	(<i>étroits</i>)
des souliers lourds	...	(<i>légers</i>)

— A chaque chaussure la semelle qui convient :

pour les pantoufles tricotées ?

pour les pantoufles de gym ?

pour les souliers de montagne ?

pour les souliers d'hiver ?

pour les espadrilles ?

Choisis toi-même : des semelles de caoutchouc, de feutre, de ficelle, de cuir, de crêpe.

-- Au magasin de chaussures :

a) Qu'a demandé la vendeuse ? Voici la réponse du client :
 « Du 40 ! »

b) Quelle sorte de chaussures désirent ces clients ?

— Semelle crêpe ou semelle caoutchouc ?

— En daim ou en chevreau ?

— En poil de chameau, en velours ou en cuir ?

— Voyez s'ils sont bien cloutés !

(*chaussures de sport ou de ville, chaussures élégantes, pantoufles, souliers de montagne*)

- Que fais-tu lorsque tes souliers sont crottés ?
Avec quoi les brosses-tu ?
Avec quoi les cires-tu ?
Avec quoi les décrottes-tu ?
(brosser, cirer, une brosse, du cirage et un chiffon, une décrottoire)
- Comment sont ces souliers ?
Il marche si mal que ses chaussures sont ...
Le talon est tout usé : le soulier est ...
On peut se mirer dans ces chaussures tant elles sont ...
(déformées, éculé, brillantes)
- Quelles chaussures portaient :
Cendrillon au bal de la cour ?
l'ogre ?
le petit Poucet ?
le Chat botté ?
(pantoufles de vair, bottes de sept lieues, sabots, bottes)
- Imagine des enseignes pour des cordonniers.
- Connais-tu un proverbe relatif au commerce de la chaussure ?
Que veut-il dire ?
(Les cordonniers sont les plus mal chaussés)
- Où achète-t-on des chapeaux ?
Qui les vend ?
Qui fait et vend les chapeaux de dames ?
*(chapellerie)
(chapelier)
(modiste)*
- Avec quoi peut-on faire :
un chapeau d'homme ?
un béret élégant ?
un chapeau d'été ?
une mantille ?
un bonnet de bébé ?
Choisis : velours, dentelle, feutre, laine ou paille ?
- Que dire de ces coiffures ?
Mon chapeau n'est plus à la mode ; il est ...
Avec son manteau de fourrure, maman met son chapeau le plus ...
Désires-tu vraiment qu'on te remarque ? Ton chapeau est trop ...
(démodé, élégant, excentrique)
- Quelle sorte de coiffure peut porter une fillette ? un garçon ?
— A chacun sa coiffure !
Maman porte ...
Papa met ...
Janine ôte ...
François met ...
Bébé essaye d'enlever ...
Choisis : un melon, un béret, un bonnet, un chapeau à voilette,
une casquette.

— Quelle coiffure portent :

un gendarme ?	(casquette)
une infirmière ?	(voile)
un pompier ?	(casque)
une religieuse ?	(cornette)
un armailli ?	(bonnet, calotte)
un cuisinier ?	(bonnet)

— Je crois qu'ils se sont tous trompés !

Rends à chacun la coiffure qui lui appartient.

Madame Durand a mis un chapeau mou ; son mari porte un chapeau de paille à larges ailes, leur fille, une casquette, leur fils, un béret de velours et bébé un bonnet de laine.

— Coiffures d'aujourd'hui

Coiffures d'autrefois

hennin — haut de forme — bérét basque — tricorne — capote — chaperon — casquette.

— Voici des garnitures ou des parties de coiffures : à quelles coiffures appartiennent-elles ?

une jugulaire — une voilette — un pompon — une visière — un ruban de velours.

(casque, chapeau de dame, bonnet de bébé, casquette, chapeau de dame ou de fillette)

— Trouve un autre verbe pour exprimer la même idée :

Jean met son chapeau	ou	Jean se ...
Il ôte son chapeau		Il se ...
Il met ses souliers		...
Il ôte ses souliers		...
Il met ses vêtements		...
Il ôte ses vêtements		...

— A l'Escalade, quelle coiffure portent :

un pierrot ? un clown ? un Savoyard ?

— A quoi se rapportent ces annonces ?

- De la paille claire pour la calotte, du feutre sombre pour l'aile.
- Chevreau noir très souple, cambrure renforcée.
- Se porte vague ou avec ceinture.
- Modes : André, rue ..., vous offre de très beaux modèles à 20 et 25 francs.

M. Vachoux.

DICTÉES DE REVISION

LA RUCHE AU PRINTEMPS

Les abeilles de la ruche, que nous avons **choisi**, ont **secoué** la torpeur de l'hiver. La reine s'est remise à pondre dès les premiers jours de février. Les ouvrières ont **visité** les anémones, les a j o n c s, les violettes, les saules, les noisetiers. Puis le printemps a **envahi** la terre ; les greniers et les caves débordent de miel et de pollen ; des milliers

d'abeilles naissent chaque jour. Les mâles, gros et lourds, sortent de leurs vastes cellules, parcourent les rayons, et l'encombrement de la cité trop prospère devient tel que, le soir, à leur retour des fleurs, des centaines de travailleuses attardées ne trouvent plus à se loger et sont obligées de passer la nuit sur le seuil où le froid les décime.

M. Maeterlinck. (La Vie des abeilles, Fasquelle, édit.)

JEAN-CHRISTOPHE ET LES INSECTES

Vautré dans l'herbe où pullulaient les êtres, à l'ombre des arbres **boudonnants** d'insectes, Christophe regardait l'agitation fiévreuse des fourmis, les araignées aux longues pattes qui semblent danser en **marchant**, les sauterelles **bondissantes** qui sautent de côté, les scarabées lourds et hâtifs, les vers nus, glabres et roses, à la peau élastique marbrée de plaques blanches. Ou, les mains sous la tête, les yeux fermés, il écoutait l'orchestre invisible, les rondes d'insectes **tournant** avec frénésie dans un rayon de soleil, autour des sapins **odorants**, les fanfares des moustiques, les notes d'orgue des guêpes, les essaims d'abeilles sauvages **vibrant** comme des cloches à la cime des bois, le froissement des herbes **ondulantes**.

R. Rolland. (Jean-Christophe, Albin Michel, édit.)

NOMBRES COMPLEXES

Un écolier fréquente un cours situé à 5 km. de chez lui. Il fait la route à bicyclette et compte qu'il roule à 15 km. à l'heure. Comme il veut arriver 5 min. avant l'heure du début des classes, à quelle heure doit-il partir de chez lui ? Arrivé à 1 km. de l'école, il s'aperçoit qu'il a oublié un livre et retourne chez lui le chercher. Il roule cette fois à 20 km. à l'heure et ne met que 2 min. à retrouver son livre chez lui. Quel retard aura-t-il en arrivant à l'école ?

Rép. : 8 h. 35 min. ; 20 min.

Il faut 1 h. 25 min. pour faire cuire un rôti et la ménagère estime qu'il lui faut 10 min. pour préparer sa viande et les légumes. Elle voudrait que le rôti soit parfaitement cuit à 12 h. 15 min. A quelle heure doit-elle commencer à préparer viande et légumes ? A quelle heure doit-elle mettre le rôti sur le feu ? Le brûleur à gaz consomme 800 litres à l'heure pendant 15 min. et 360 litres à l'heure pendant le reste de la cuisson du rôti. Calculer le prix de cette cuisson à 25 fr. le m³ ?

Rép. : 10 h. 40 min. ; 10 h. 50 min. ; 15 fr. 50.

Une personne doit se rendre dans une ville située à 15 km. de son domicile. Elle compte prendre le car qui passe près de chez elle à 9 h. 45 min. et met 35 min. pour effectuer le trajet. Mais elle arrive 5 min. après le passage du car et commence la route à pied. Après avoir marché à raison de 75 m. par minute, pendant 40 min., elle prend place dans une automobile qui fait 45 km. à l'heure. A quelle heure la personne arrive-t-elle en ville ? Quel retard a-t-elle sur le car ?

Rép. : 10 h. 42 min. ; 22 min.

ARITHMÉTIQUE

Exercices pour le contrôle du programme de 5e an. primaire.

1. $130 \text{ millièmes} \times 4 \text{ dixièmes} =$
2. $34 \text{ centièmes} \times 7 \text{ unités} =$
3. $7516 \text{ dixièmes} \times 9 \text{ centièmes} =$
4. $8 \text{ unités } 76 \text{ centièmes} : 6 =$
5. $3 \text{ centaines} - 1941 \text{ centièmes} =$
6. $194 \text{ dizaines} + 194 \text{ centièmes} +$
 $194 \text{ unités} + 194 \text{ dixièmes} =$
7. $8 \text{ dizaines} - 6455 \text{ centièmes} =$
8. $5900 \text{ dixièmes} - 13\,464 \text{ millièmes} =$
9. $0,715 \text{ hm.} - 4500 \text{ mm.} = \text{ m.}$
10. $30,94 \text{ km.} : 1000 = 30,94 ?$
11. $12,805 ? \times 100 = 12,805 \text{ kg.}$
12. $73 \text{ dizaines} + 73 \text{ centièmes} +$
 $73 + 73 \text{ dixièmes} =$
13. $8 \text{ dizaines} - 6455 \text{ millièmes} =$
14. $5900 \text{ dixièmes} + 13\,464 \text{ millièmes} =$
15. $12,8 \text{ km.} - 49\,770 \text{ dm.} = \text{ m.}$
16. $309,4 \text{ km.} : ? = 309,4 \text{ m.}$
17. $12,805 \text{ g.} \times 1000 = 128,05 ?$
18. Doubler la différence entre 229 millièmes et 12 centièmes.
19. Rendez 0,802 centaines 20 fois plus petit.
20. Donnez en dizaines le tiers de 6039 millièmes.
21. $8 \text{ milliers} + 0,3 \text{ centaines} + 8 \text{ dixièmes} =$
22. $6003 \text{ centièmes} - 190 \text{ dixièmes} =$
23. $840 \text{ dizaines} : 21 \text{ dixièmes} =$
24. $0,2 \times 704 \text{ centièmes} =$
25. Prendre le $\frac{1}{5}$ du quart de 2800 dizaines.
26. Prendre le $\frac{1}{4}$ du double de la différence entre 92,4 dixièmes et 0,7 dizaines.
27. Le $\frac{1}{10}$ de 12,7 est 100 fois plus petit que quel nombre ?
28. Que vaut le $\frac{1}{100}$ de la différence entre 0,32 dizaine et le carré de 0,9 unités ?
29. Prenez le $\frac{1}{4}$ du triple de 25 dixièmes.
30. Prenez le $\frac{1}{4}$ du triple de la différence entre le double de 37 dixièmes et 7 fois 7 dixièmes.

V. Lyon.

POÈMES

EN JOUANT AUX BILLES...

*Hier soir,
En jouant aux billes
Sous la lampe de la croisée,
J'ai perdu, — comme une fille, —
Ma belle agate irisée.
Elle a roulé dans le noir ;
Je ne l'ai pas retrouvée...
Ma sœur m'a dit : « C'est bien fait !
On ne joue pas en allant au lait ! »*

SOUS LES BRANCHES

*Je connais un frais tunnel
De feuillages sous les branches,
Il s'ouvre dans le soleil
Sur la grande route blanche.
Je joue autrain à vapeur
Dans la sombre galerie,
Et c'est un oiseau siffleur
Qui m'annonce à la sortie.*

DEMI-LUNE

*Lune, lune coupée
Par le milieu
Qui t'a mangée
Dans le ciel bleu ?*

Lune, lune coupée

*Par la moitié,
Qui t'a tranchée
Si proprement ?
Quelle lame*

Au fil aigu,

*Quelle épée,
Lune, lune coupée,
Lune d'argent ?*

Vio Martin.



LA NOUVELLE POLICE

de PATRIA-VIE comprend

- ★ le paiement du capital assuré à l'échéance ou au décès,
- ★ la libération du paiement des primes en cas d'invalidité,
- ★ le versement d'indemnités journalières de maladie en cas d'incapacité de travail (maladie, accident),
- ★ les examens médicaux périodiques gratuits,
- ★ la participation aux frais d'opérations d'importance vitale.

Agences générales :

Fribourg : Michel Clément, Fribourg ; Jura bernois : G. Bailly, Biel/Bienne ; Neuchâtel : A. Vauthier, Neuchâtel ; Vaud : O. Aellig, Lausanne ; Valais : R. Lötscher, Sion.

*Pour la projection en classe
Modèles d'appareils pour clichés 5/5 et 6/6
Démonstrations sans engagement*

A. SCHNELL & FILS Pl. St-François 4
PHOTO - PROJECTION - CINÉ
LAUSANNE

Vient de paraître :
« Secret des Visages »
du Dr René BURNAND - Illustrations de David Burnand, préface de Pierre Grellet
Aux Editions Labor et Fides et chez votre libraire

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

ANNEXE MUNICIPALE

Information à la population

de la population et des élections

des communes et des districts

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 10 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.